

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS, ORNANE ET BONS
DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE



INITIÉE PAR



PRÉSENTÉE PAR **Deutsche Bank**



TERMES DE L'OFFRE :	42 EUROS PAR ACTION
	22,55 EUROS PAR BSA 2003
	24,96 EUROS PAR BSA 2004
	18,87 EUROS PAR BSA 2005
	19,69 EUROS PAR BSA 2006
	12,01 EUROS PAR BSA 2007
	50,65 EUROS PAR ORNANE
DUREE DE L'OFFRE :	4 décembre 2007 au 10 janvier 2008

Le présent communiqué relatif est établi et diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-27-2° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

En application de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique du 27 novembre 2007, apposé le visa n°07-425 en date du 27 novembre 2007 sur la note d'information de SAP France. Les autorisations réglementaires auxquelles était subordonnée l'offre de SAP France sur les titres de Business Objects ont été obtenues en date, respectivement, du 6 novembre 2007 et du 27 novembre 2007 s'agissant des autorisations requises auprès des autorités américaines et européennes de la concurrence, et en date du 22 novembre 2007 s'agissant de l'autorisation du Ministère français de l'économie et des finances requise au titre de la réglementation sur les investissements étrangers. En conséquence, l'offre reste uniquement soumise à la condition de l'apport à l'offre de titres Business Objects représentant au moins 50,01% des droits de vote de Business Objects, sur une base intégralement diluée, selon les termes figurant dans la note d'information.

Préalablement à l'ouverture de l'offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'offre. Un calendrier indicatif de l'offre publique figure ci-dessous :

Date	Événement
4 décembre 2007	Ouverture de l'offre
10 janvier 2008.....	Clôture de l'offre.
15 janvier 2008.....	Publication de l'avis de résultat définitif de l'offre par l'AMF.
23 janvier 2008.....	Règlement livraison de l'offre.

Conformément à l'article 232-4 du Règlement général de l'AMF, l'offre sera automatiquement réouverte le lendemain de la publication de ses résultats définitifs, si elle connaît une suite positive. Dans cette hypothèse, l'AMF publiera le calendrier de réouverture de l'offre, qui durera, en principe, dix jours de négociation.

La note d'information visée par l'AMF, est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de SAP France (www.sap.com) et peut être obtenue sans frais auprès de :

SAP France La Défense Plaza, 23-25 rue Delarivière Lefoullon – La Défense 9 92064 Paris La Défense Cedex	Deutsche Bank AG Succursale de Paris 3, av. de Friedland 75008 Paris
--	--

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Ce communiqué ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement. La réception de ce communiqué ne constitue pas une offre dans les pays où une offre d'achat ou une offre de valeurs mobilières serait illégale.